# Le courrier du militant

de l'Équipement et de l'Environnement

Fédération Nationale Equipement Environnement
la cgt

N° 1501 >> Décembre 2016

## Les emplois aux ministères de l'Environnement et du Logement : Bilan du quiquennat...

*Les routes se dégradent en France !*

*Ingénieurs : Chantier statutaire*

# L'EDITO

Le changement annoncé en 2012 par le candidat Hollande n'a pas eu lieu.
Pis ce qui devait constituer un « changement de cap » pour rompre avec la dictature de la financiarisation de l'économie s'est soldé par l'élargissement de la fracture sociale.

D'un côté des actionnaires, des dirigeants de grands groupes et d'entreprises de plus en plus riches et de l'autre des populations, des citoyens, des salariés, éloignés des lieux de décisions, des jeunes, des retraités, des précaires et privés d'emploi en dessous du seuil de pauvreté toujours plus nombreux.

Dans la continuité du quinquennat précédent, nos ministères «non prioritaires» ont subi baisses d'effectifs et de moyens dans un cadre de restriction des dépenses publiques.

Les réformes (MAP, redécoupage des régions, Loi MAPTAM, NOTRe, revue des missions de l'Etat, simplification administrative...) ont provoqué restructurations, réorganisations permanentes, ainsi que des privatisations/externalisations de missions.

L'un des enjeux des campagnes électorales à venir sera la question de la fonction publique et du Statut des fonctionnaires.

La CGT doit être à l'offensive ! Le 24 janvier prochain aura lieu à la CGT une première initiative sur les 70 ans du Statut général et la Fonction publique du 21ème siècle. Pour la FNEE-CGT, la fonction publique est l'une des conditions du progrès social et d'un développement humain durable.

*Le secrétariat fédéral.*

# SOMMAIRE


2 ÉDITO
3 ACTU
- Les routes se dégradent en France !

4-13 DOSSIER
- Emplois au MEEM et MLHD : le bilan

14-15 LES INGÉNIEURS
- Chantier statutaire

TOUTE NOTRE ACTUALITE
SUR NOTRE SITE INTERNET

**www.equipement.cgt.fr**


**Le courrier du militant**
**de la Fédération Nationale CGT**
**de l'Equipement et de l'Environnement**

**Siège social : 263, rue de Paris**
**Case 543**
**93515 MONTREUIL CEDEX**

**Téléphone : 01.55 82 88 75**
**Télécopie : 01.55.82.88.70**

**E-mail : fd.equipement@cgt.fr**
**Site Internet : www.equipement.cgt.fr**

**Directeur de publication :**
**Nicolas BAILLE**

**IMPRIMEUR:**
**RIVET PRESSE EDITION SARL**
**SIRET: 405 377 979 00019**
**ADRESSE POSTALE:**
**BP 15577**
**24 rue Claude-Henri Gorceix**
**87022 Limoges Cedex 9**

**CPPAP : 0714 S 06937. ISSN 1277-6459**
**Périodicité : trimestriel**
**abonnement annuel : 5,34 €,**
**plus numéros spéciaux : 8,23 €**

# Les routes se dégradent en France, faute de moyens !

Le constat est fait par le rapport de l'association « 40 millions d'automobilistes » qui a recensé plus de 30 000 km de routes en très mauvais état.

Le choix des cadeaux au patronat, de baisse des budgets du ministère de l'Ecologie et des dotations aux collectivités territoriales produit ses effets sur les infrastructures routières.

La dégradation des routes, la détérioration des conditions de travail, l'augmentation des accidents pour les usagers, les agents des routes les subissant au quotidien parfois au péril de leur vie.
Les erreurs commises sur le réseau ferroviaire, dégradé faute d'entretien pendant de nombreuses années et la SNCF axant ses priorités vers les grands axes et le « tout TGV », semblent être oubliées.

Nous constatons un scénario identique pour le réseau routier :
• d'un côté, le réseau routier concédé, générant des profits colossaux redistribués aux actionnaires des Sociétés Concessionnaires d'Autoroutes,
• de l'autre côté, un réseau national et territorial (départements et communes) se dégradant faute de moyens financiers.

Prenons les 14 milliards d'euros reversées sous forme de dividendes aux actionnaires et la restitution d'une enveloppe de 6,6 millions d'euros de crédits sur le programme Infrastructures et services de transports en 2016 non investis sur le réseau routier.

> *« La CGT n'a cessé de dénoncer le manque de moyens octroyés à l'entretien du patrimoine routier. »*

La seule solution est **de se doter d'un véritable service public routier** sur les bases suivantes :

- **Redistribution de la richesse en renationalisant les autoroutes :** les profits revenant à l'Etat seront réinjectés à l'entretien global du réseau et au développement d'autres modes de transports,
- **Réunification du réseau concédé et non concédé avec une gestion centralisée** de l'ensemble du réseau national auprès de la Direction des Infrastructures de Transports du Ministère,
- **Des services déconcentrés avec des emplois sous statut public** (fonctionnaires et Ouvriers des Parcs et Ateliers),
- **Une gouvernance de l'Etat** de l'ensemble du réseau routier (national et collectivités)
- **Réduire l'usure des routes par une politique multimodale de transport : appliquer le véritable coût du transport** en faisant payer l'usure des infrastructures par les donneurs d'ordre des transports routiers,
- **Arrêt des externalisations,** sortir des partenariats publics privés et des investissements auprès des marchés financiers,
- **Se doter de moyens financiers avec un Pôle financier public**.

# Emplois aux MEEM - MLHD : qui a dit inversion de la courbe...

## La vérité des suppressions

PLF 2017 :
les réductions 2017 sont de - 996 emplois.
Elles se répartissent ainsi :
- 500 au MEEM*,
- 160 au MLHD*,
- 336 dans les EP*.

* MEEM : Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
* MLHD : Ministère deu Logement et de l'Habitat Durable
* EP : Etablissement Public

Sans compter des milliers de postes vacants non pourvus...
Dans nos ministères dits « non prioritaires », aucun service ou établissement n'est épargné cette année encore, à l'exception de l'ASN et de la DGAC comme précisé ci-dessous.
Ces réductions d'emplois se cumulent année après année !

Écologie, Biodiversité, Changement climatique, Risques naturels et technologiques, Entretien, sécurité et exploitation des infrastructures, Logement, Transition énergétique, Mobilité durable ... Les besoins sont criants.

Les communications gouvernementales fleurissent avec les événements (COP 21 et 22, Inondations, Congrès Logement social, création d'une Agence française Biodiversité pour 2017...). Mais les faits sont têtus…

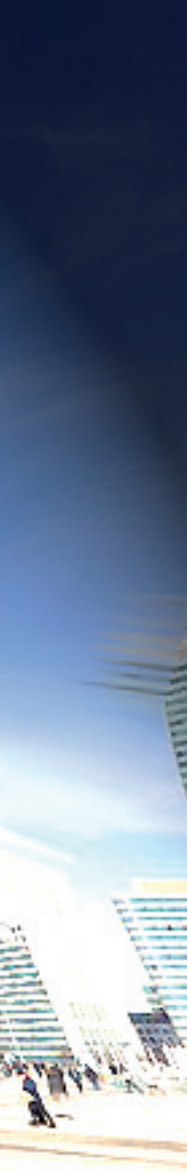

# Bilan des emplois MEEM/MLHD par programme d'action sur le quinquennat (2013/2017)

Dans la durée du quinquennat, 2013 à 2017 inclus, les effectifs ministériels baissent de – 3 945 (solde des + et des -).
Et contrairement aux idées fausses, ce n'est ni au profit des nouvelles missions environnement, ni à celui des établissements publics. Car en 10 ans, 2008 à 2017 inclus, surtout dans ces dernières années, les effectifs des EP baissent de -3268 (solde des + et des -) et ceux de la DGAC de – 1664 (BACEA). Les ministres passent... mais ils ne défendent pas les effectifs affectés aux missions…

Le choix « austéritaire » vise les effectifs de nos missions en comprimant de manière continue les crédits de masse salariale et de fonctionnement des services. Et ce beaucoup plus que les crédits d'interventions ou d'actions.
C'est le résultat d'une accumulation d'obsessions comptables, ne prêtant aucun intérêt aux réalités des missions et à leur évolution. Quelque soit les mots… RGPP en 2008, MAP depuis 2012, réformes territoriales, mutualisation, « interministérialisation » de tout sujet…

Ont ainsi été supprimés des milliers d'emplois publics sur nos missions. Ce dogme répond également à la volonté de laisser plus de place aux entreprises privées dans tous les domaines publics : prestations, expertise, ingénierie, contrôle. Les entreprises privées vendent des « services au public », selon l'expression à la mode, en se rémunérant sur les crédits publics ou directement sur les usagers...

Cette austérité imposée par Bercy et Bruxelles frappe à l'aveugle. Elle se cumule année après année au prix de la hausse de productivité pour les personnels et d'abandons de services publics. Elle met en danger nos capacités, nos compétences, pour assurer des missions essentielles. Cela est irresponsable !

De 2013 à 2017, les effectifs ministériels des différents programmes baissent de – 3 891 (solde – 4001 + 110), en neutralisant les réductions de la ligne « Transferts et Décentralisation » (action 22), les transferts entrants du MAAF vers le MEEM (prog 113 et 181). Durant ce quinquennat, les seules créations d'emplois sont modestes : + 110. Elles concernent l'ASN (+ 59), le programme Risques (+ 49) et la CNDP (+ 2)… Tous les autres programmes baissent.

Dans le détail (voir notes 1,2 et 3 en bas de tableau) :

| | | PLF 2017 | PLF 2013 | évolution |
|---|---|---|---|---|
| Conduite et pilotages des politiques MEEM (prog 217) | MEEM | 7 181 | 8 433 | - 1 252 |
| Conduite et pilotages des politiques MLHD (prog 337) | MLHD | 1 936 | 1 956 | - 20 |
| Infrastructures et services de transports (prog 203) | MEEM | 10 359 | 11 657 | - 1 298 |
| Sécurité et circulation routière (prog 217 vers prog 207) | MEEM | 31 | 732 | - 54 |
| Sécurité et circulation routière sur Mission ministère de l' Intérieur (effectifs prog 207 sur prog 216) | Intérieur | 2 173 | 1 526 | |
| Sécurité et affaires maritimes (prog 205) | MEEM | 2 820 | 2 959 | -139 |
| Paysages, Eau et Biodiversité (prog 113) (1) | MEEM | 3 490 | 3 144 | + 346 |
| Urbanisme, Territoires, et Amélioration de l'Habitat (prog 135) | MLHD | 6 360 | 7 314 | - 954 |
| Aide à l'accès au Logement (prog 109) | MLHD | 4 240 | 4 876 | - 636 |
| Prévention des risques (prog 181) (1) | MEEM | 3 248 | 3 199 | + 49 |
| Transferts et décentralisation action « miroir » 22 (2) | MEEM | 1 296 | 4 785 | - 3 489 |
| Energie, climat et après mines (prog 174) (3) | MEEM | 768 | 791 | - 23 |
| Transports Aérien (hors BACEA) | MEEM | 40 | 42 | - 2 |
| Autorité de sûreté nucléaire ASN (prog 181) | MEEM | 422 | 363 | + 59 |
| CNDP (Commission Nationale du Débat Public) | MEEM | 9 | 7 | + 2 |
| ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aériennes) | MEEM | 12 | 12 | 0 |

1) cette augmentation correspond au transfert d'effectifs du MAAF vers le MEEM travaillant déjà en DDT(M) et DREAL pour les missions des programmes 113 et 181 (selon l'exercice dit « décroisement » budgétaire en 3 vagues 2016/2017/2018). En 2017, cette seconde vague porte sur 277 transferts « entrants » du prog 215 vers le MEEM (répartis ainsi, 253 sur les actions du prog 113, 11 sur celles du prog 181 et 13 sur les effectifs supports du prog 217.

2) l'action miroir 22 vise des effectifs exerçant dans les conseils généraux des départements par mise à disposition après transferts aux départements des missions - Lois 13 août 2004 (LRL), 4 août 2008 (LME), 26 octobre 2009 (Parcs). Pour les transferts des OPA de la loi Parcs, l'exercice individuel du droit d'option des agents entre Fonction Publique Territoriale et Fonction Publique d'Etat prend fin le 31 août 2016 pour effet au 1er janvier 2017.

3) les 768 effectifs des programme 174 et du programme « recherche dans le domaine de l'énergie de la mission « Recherche et Enseignement supérieur » sont affectés pour 218 en AC à la DGEC et 550 en DREAL (répartis ainsi en DREAL 40 % sur les missions « Energie, Air et Climat » et 60 % « Réception et contrôle technique Véhicules » en forte diminution de ces effectifs, causée par la privatisation au nom du contrôle délégué à des organismes privés). En sus de ces effectifs, sont transférés en 2017 au MEEM en provenance du ministère de l'Economie (prog 134) sur le programme support 217, 149 emplois des activités de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

## 2°/ Effectifs du MEEM : répartition par catégories (A/B/C) et par types de services (2017/2015)

29 825 (2017), dont 422 à l'ASN (programme 181).

*« Les dés ne seraient pas pipés ??? »*

**Répartition des effectifs par catégories sur la période 2017-2015 des 29 403 du prog. 217 :**

**8 970 cat A (9 388), soit - 418**
**10 210 cat B (12 316), soit -2 106**
**10 223 cat C (12 059), soit - 1 836**

**Administration centrale** : 3 453 (3 582) Services régionaux (DREAL, DEAL, DIR, DIRM) : 17 044 (17 816) Services départementaux : 4 583 (4 738).

L'essentiel des suppressions d'emplois, 671 en 2016 et 500 en 2017, vise l'administration centrale, les DDT(M), DREAL, DEAL, DIR et DIRM.

Mais en 2017, ce sont les DREAL qui seront les plus impactées : avec remontée (environ + 200) du plafond d'emplois des DDT(M) de 4 381 (2016) à 4 583 (2017), et baisse (-313) du plafond d'emplois des services régionaux de 17 357 (2016) à 17 044 (2017).

Cela est la traduction concrète de la réforme territoriale : fusion des DREAL compactées et certains transferts vers des DDT(M), qui jusqu'en 2016, ont subi le plus de pertes d'emplois.

Cela est aussi l'effet dans les DIR des suppressions liées à la privatisation de morceaux de réseaux routiers (- 53) sur 7359 ETPT dans les 11 DIR (71 % des 10 359 du prog 203 et 400 dans les collectivités Outre Mer (Guyane, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon).

A noter en 2017, le transfert des crédits de fonctionnement des DREAL vers le prog 333 (action interministérielle de l'Etat, comme pour les DDT) : pas de plus vers le « tout interministériel ».

**Autorité de sûreté nucléaire (ASN) :** une exception à la règle générale car les effectifs de l'ASN (budget sur le programme 181 Risques) augmentent enfin en 2016 et 2017 de 59 emplois (de 363 ETPT en 2013 à 422 en 2017).

**Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) :** 12 343 (2008) à 10 679 (2017).

En 10 ans, 1 664 emplois ont été supprimés dans les services de la DGAC. Mais en 2017 le plafond d'emplois ne prévoit plus de nouvelle suppression, les – 47 étant le solde des coupes 2016 à réaliser en 2017. Cette exception à la règle est à mettre au crédit de l'action intersyndicale des personnels, initiée et conduite par la CGT au printemps dernier.
Il convient de relever que les effectifs de la DGAC comme ceux de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC), relèvent du budget annexe contrôle et exploitation aériens financé par le trafic aérien sans crédit du budget général de l'Etat (sauf marginalement 40 emplois du budget ministériel).

Répartition des effectifs en 2016 selon les fonctions tenues. Administratifs et cadres : 2845, Ingénieurs du contrôle de la navigation : 3999, Ingénieurs électroniciens et techniciens supérieurs : 3177, Ouvriers et personnels navigants : 705.

## 3°/ Effectifs du MLHD : répartition par catégories (A/B/C) et par types de services.

## Suppression de 1 171 emplois en 4 ans, 13 477 (2014) à 12 306 (2017)

**Répartition des effectifs par catégories sur la période 2017-2015 des 12 306 du prog 337 transférés en gestion au prog 217 :**
**2 758 A (2677), soit + 81**
**5 788 B (5783), soit + 5**
**3 760 C (4347), soit - 587**

Administration centrale : 829 (834)
Services régionaux (DREAL et DEAL) : 2 285 (2345)
Services départementaux : 8 972 (9406).

L'essentiel des suppressions d'emplois, 261 en 2016 et 160 en 2017, vise les DDT, DREAL et DEAL.

## 4°/ Total emplois 2017 sur budgets ministériels et BACEA : 52 810 ETPT. Soit 42 131 (29 825 MEEM + 12 306 MLHD) + 10 679 DGAC

Total emplois 2017 sur budgets Établissements Publics :
25 283 ETPT sous plafonds (EP MEEM 24 492 + MLHD 291 correspondant au total ANAH, ANCOLS, CGLLS).

On notera que parmi les 24 492 emplois des EP MEEM, 4 443 sont répertoriés sous les emplois des EP du programme 190 de la mission Recherche :
IFSTTAR 1 012 ETPT, mais aussi les effectifs de l'IRSN 1 653 (Institut de radioprotection et sûreté nucléaire) et de l'IFPEN 1 778 (Institut français du pétrole et des énergies nouvelles).

## 5°/ Effectifs 2017 des établissements publics.

En 10 ans, 2008 à 2017 inclus et surtout depuis 2013, les effectifs des EP baissent de - 3268 (solde des + : ADEME, ENAC et des – : tous les autres…). Par établissement, dans le détail cela donne…

En 2017, les emplois des opérateurs sous tutelle MEEM et MLHD sont au nombre de 25 283 ETPT et baissent de 336 ETPT.

Nota :
par établissement, le premier chiffre donne les suppressions 2017.

Les chiffres suivants comparent les effectifs de 2008 / le plafond d'emplois 2017. Et le bilan sur 10 ans…exemple :

*ADEME : 858 / 910*
*858 correspond au nombre d'emplois en 2008*
*910 correspond au nombre d'emplois en 2017*

## ADEME

**Pour l'année 2017, - 9 ETP**
**858 / 910.**
**En 10 ans, 52 emplois en plus.**
Mais 240 toujours « hors plafond » c'est à dire beaucoup de précaires et pas de Cdéisation…

De l'application du Grenelle de l'Environnement à celle de la transition énergétique, se multiplient les « appels à projets ministériels », les appels d'intérêts pour les Plans d'investissements d'avenir (PIA 1, 2 et 3), les labels COP 21…Mais les moyens humains permanents de l'ADEME reculeront en 2017.

Relevons que le budget de l'Ademe ne bénéficie d'aucune subvention de charge de service public et est alimenté essentiellement par la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes, plafonnée depuis plusieurs années à 448 M€/an).

## EAU et BIODIVERSITE

**Pour l'année 2017, - 88 ETP**
**5326 / 5266 (5351).**
**En 10 ans, 60 emplois en moins !**

Car le plafond 2017 des emplois de tous les EP du programme 113 (5351) inclut un transfert de 85 emplois à l'AFB. Malgré la création au cours de ces années de nouveaux établissements (Agence Aires Marines Protégées, Nouveaux Parcs Nationaux, Marais Poitevin…) et l'installation de l'AFB avec 50 créations d'emplois en 2017.
AFB 1 227 ETPT: fusion de 4 EP 1092 emplois - ONEMA 870, AAMP 158, PNF 45, ATEN 19 - transfert de 75 emplois du SPN du MNHN et de 10 emplois des associations (FCBN et FRNF).

Ainsi en 2017, les 50 créations pour l'AFB se conjuguent avec 88 suppressions : Parcs Nationaux (-18), ONCFS (-32), 6 Agences de l'eau (-38), Objectifs de qualité des milieux aquatiques non respectés, biodiversité menacée, enjeux de protection du second domaine maritime mondial, tant pis !

## Météo-France

**Pour l'année 2017, - 60 ETP**
**3716 / 3020.**
**En 10 ans, 696 emplois en moins !**

Avec deux origines et conséquences : le retrait planifié de la présence territoriale et la progression de la « libre concurrence » (privatisation) des services et de l'expertise liées aux données météo...

Les enjeux des coopérations internationales de modélisation du changement climatique, l'étude de ses conséquences régionales et locales, ce n'est pas qu'un super calculateur à Toulouse.
Traduction de l'engagement du cabinet de la ministre auprès de l'intersyndicale de Météo France « d'inverser la courbe des réductions d'effectifs dès 2017 » : – 60 au lieu de – 78 … Chacun appréciera.

A noter en 2017, le regroupement dangereux en un seul programme (n° 159) des subventions Etat et du plafond d'emplois des EP CEREMA, IGN et Météo France (7 461 ETPT dans les trois avec – 218 emplois en 2017).

## INERIS

**Pour l'année 2017, - 11 ETP**
**570 / 533.**
**En 10 ans, 37 emplois en moins.**

L'expertise publique des risques industriels, des substances chimiques et des rapports santé/environnement ne serait donc pas non plus un thème prioritaire...

## ANAH

**Pour l'année 2017, aucune perte d'emplois**
**138 / 115.**
**En 10 ans , 23 emplois en moins !**

Dans le logement privé, éradiquer l'habitat insalubre, améliorer les performances énergétiques du bâti existant, adapter les logements au handicap ou au vieillissement, aider les copropriétés en difficultés, autant d'objectifs prioritaires. En tenant compte des revenus et de l'explosion de la précarité énergétique. Et le gouvernement vient de fixer le cap de 500 000 rénovations énergétiques par an dès 2017 (on est très loin de la moitié).

## VNF

**Pour l'année 2017, - 71 ETP**
**5400 (SN + certaines DDE + VNF EPIC) / 4471.**
**En 10 ans, 929 emplois en moins !**

Depuis la création de l'EPA VNF en 2013, (postes transférés des services navigation de l'Etat, de certaines DDE et des salariés de droit privé de l'ex EPIC VNF), les emplois se réduisent. Le fluvial doit pourtant se développer pour le transport de fret au détriment du tout routier et les projets ne manquent pas (par exemple Canal Seine-Nord-Europe).

Cependant refus d'embaucher et d'investir à la hauteur des besoins, conduisent à délaisser une partie du réseau navigable, à sous-traiter, à augmenter les contrats précaires ou à dégrader le niveau de services et à négliger les missions d'intérêt général (gestion hydraulique, biodiversité...).

## ANCOLS

**Pour l'année 2017, - 2 ETP**
**153 / 148.**

Depuis sa création récente (par fusion des personnels Etat de la MIILOS et des salariés de l'ANPEEC), l'EPA ANCOLS perd deux emplois.

## ENAC

**Pour l'année 2017, aucune perte d'emplois**
**737 / 812.**
**En 10 ans, 75 emplois supplémentaires.**

L'École nationale de l'Aviation Civile est financée par le budget annexe contrôle et exploitation aériens (BACEA) et a fusionné en 2011 avec le SEFA de la DGAC. Outre la formation initiale des navigants et ingénieurs, elle forme aussi les personnels de la DGAC et ceux de nombreux pays. Elle tient aussi des fonctions de recherche.

## CGLLS

**Pour l'année 2017, aucune perte d'emplois**
**28 / 28.**

La caisse de garantie du logement locatif social est un EPA de financement de la politique du logement social. Financée par des cotisations des organismes de logement social, elle ne reçoit pas de subvention de l'Etat.
Elle accorde des garanties aux prêts de ces organismes souscrits auprès de la Caisse des dépôts, finance certaines actions mutuelles des organismes HLM, ou participe au financement de certaines rénovations urbaines via des versements à l'ANRU.

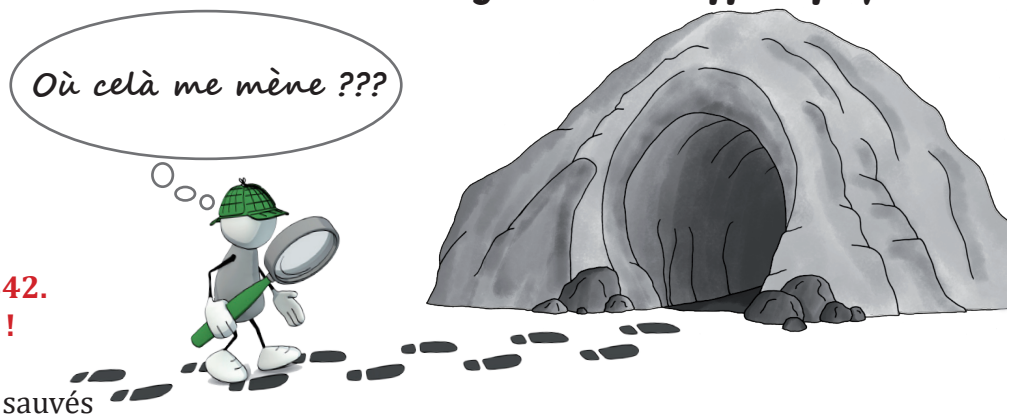


## IGN

**Pour l'année 2017, - 33 ETP**
**1 908 (1 718 IGN + 190 IFN) / 1 542.**
**En 10 ans, 366 emplois en moins !**

Certes, les 4 avions de l'IGN ont été sauvés (couverture photographique du territoire)...Mais l'open data (Loi Valter) fragilise une partie des ressources de l'IGN en empêchant la perception des droits d'utilisation des données de l'IGN, vendues par les services privés. Avec le recours à la sous-traitance (occupation des sols), sont prévus des embauches en contrats précaires pour répondre aux échéances (référentiel parcellaire géographique lié aux paiements de la PAC).

Les suppressions d'emplois permanents continuent (par exemple dans toutes les régions pour les inventaires forestiers), les problèmes de qualité demeurent et tous les besoins d'information géographique ne sont pas satisfaits.

## IFSTTAR

**Pour l'année 2017, - 21 ETP**
**1 194 (INRETS + LCPC) / 1 012.**
**En 10 ans,182 emplois en moins !**

Relevant de la mission Recherche (prog. 190), l'Institut a noué des partenariats importants. Mais la « priorité budgétaire Recherche » ne l'exonère pas d'une nouvelle réduction d'effectifs...

La mobilité durable, les transports de demain, la sécurité des usagers des transports, l'expertise de haut niveau en génie civil ? Peut-être... mais avec moins de recherche publique.

## CEREMA

**Pour l'année 2017, - 125 ETP**
**4106 /2899.**
**En 10 ans, 1 207 emplois en moins !**

Cet établissement né de la fusion des 8 CETE et Labos de l'Équipement en régions et de 3 services techniques centraux (CETMEF, SETRA, CERTU) est sommé de réduire ses moyens humains et matériels d'expertise, de chercher encore plus de financements auprès des entreprises et collectivités locales.

D'une part, les dotations de l'État pour la mise en place du CEREMA n'ont pas été à la hauteur des engagements pris.
D'autre part, la réduction des dotations de l'État aux collectivités territoriales s'accompagne d'un manque d'ambition pour que le CEREMA soit leur partenaire privilégié, place libre devant être faite aux filiales de groupes ou sociétés privées d'ingénierie, de conseil ou d'expertise.

CO·EX·CO

EXPERTISES COMPTABLES – COMMISSARIAT AUX COMPTES
CABINET OUZOULIAS

# Les spécialistes de l'économie sociale

## Trente ans d'expérience auprès des comités d'entreprise. Spécialiste des Organisations Syndicales, présent auprès de plus de 40 Fédérations, UD, UL et Comités Régionaux.

. Expertises Comptables
. Formation
. Organisation des comptabilités
. Commissariat aux comptes

# 40 experts qui vous sont proches

**CONTACT**


53 – 55, avenue d'Italie
CS 60453
80094 AMIENS CEDEX 3
Tél. : 03 22 53 27 47
Fax : 03 22 53 27 49

**Siège social**
11, rue des Immeubles Industriels
CS 41132
75543 PARIS CEDEX 11
Tél. : 01 43 73 90 79
Fax : 01 43 73 92 52

Site : www.coexco.com

Le projet de fusion des corps d'ingénieurs de 2011-2012, heureusement avorté, avait donné lieu à une mobilisation de tous les corps d'ingénieurs du ministère avec l'ensemble des centrales syndicales pour défendre leurs missions, leurs formations, leurs recrutements, leur mobilité.

Les assises des ingénieurs avaient été un moment important de débat, mais non suivi de propositions concrètes.

Trois ans après les «assises des ingénieurs», l'administration n'entend toujours pas leurs revendications.

Que ce soit au niveau ministériel - faute d'une réelle volonté de l'administration d'avancer sur ce sujet - mais aussi et surtout au niveau de la Fonction Publique avec un projet de statut des ingénieurs des travaux calqué sur le A-type appliqué aux Attachés, qui ne reconnaît pas le bac+5.

Ce projet gouvernemental est passé le 26 septembre à la Commission des Statuts du Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État.

Il se contente de l'application quasi-mécanique des dispositions de PPCR aux ingénieurs des travaux.

Ce projet comprend une certaine revalorisation des deux premiers échelons, minorée par le dispositif d'intégration de points de primes, et par la suppression des bonifications d'avancement (environ 3 ans, en moyenne), et l'instauration du GRAF (GRade à Accès Fonctionnel) qui va justifier le faible accès au corps des IPEF, qu'il faut pourtant élargir.

Dans le même temps, la DGAFP n'envisage pas pour l'instant d'intégrer les ingénieurs d'études, comme ceux de l'IFSTTAR, actuellement sur des statuts du CNRS et du MENESR, pourtant recrutés bac+3, comme les Attachés. Cette catégorie d'ingénieurs ne peut une nouvelle fois rester sur le bord de la route !

Le projet porté par la DGAFP dévalorise la filière technique de nos ministères, sans reconnaissance particulière de la filière administrative.

La reconnaissance des qualifications de la catégorie A et notamment du niveau de qualification Bac+5 (master, titre d'ingénieur), technique comme administrative, est un sérieux chantier, à ouvrir rapidement.

# Ingénieurs des travaux chantier statutaire

La reconnaissance, nécessaire pour permettre aux ingénieurs de remplir leur rôle dans le service public, passe par un véritable déroulement de carrière en lien avec une possibilité réelle de mobilité choisie et une revalorisation de leur rémunération, la reconnaissance de tous les parcours professionnels.

A l'inverse, le projet de décret présenté le 26 septembre est une occasion manquée de tirer parti durablement de l'atout pour la puissance publique que constituent les corps d'ingénieurs et leur capacité d'innovation, avec le risque de déplacer la maîtrise technique et le véritable pouvoir de décision du côté des partenaires privés.

Comme nous l'avons exprimé avec force lors des assises, la CGT veut un service public de l'État pour les usagers et les collectivités territoriales, capable d'écouter leurs avis, à leur service dans l'intérêt général, portant de «vraies» politiques publiques durables, de transition énergétique, de transports, de logement, d'aménagement durable du territoire.

Les ingénieurs ont toute leur place dans la construction de nouvelles mobilisations.

Retrouvez le dossier «ingénieur» sur le site de l'OFICT-CGT : http://ofict.reference-syndicale.fr/category/vous-etes/ingenieur-e/

Ingénieur et syndiqué CGT : ce n'est pas une perte de temps !

Le syndicalisme CGT permet de s'informer de manière indépendante sur la marche de nos services, de peser sur leurs évolutions, de promouvoir l'organisation collective du travail, d'agir ensemble pour un management alternatif, une gestion humaine et soucieuse du service public, pas purement comptable, de défendre de bonnes conditions de travail et la reconnaissance de son travail.

La CGT est un lieu de débat, d'expression libre, de réflexion, indépendant de la hiérarchie. Etre syndiqué-e à la CGT signifie pouvoir prendre part aux décisions et revendications de son organisation.

La CGT décide de ses orientations et de ses revendications avec les syndiqué-e-s. C'est une pratique démocratique où chaque syndiqué-e est pleinement «acteur(trice) – décideur(e)».

Avec l'UGICT, et dans nos ministères l'OFICT, elle propose à l'encadrement une organisation, dans la CGT, permettant aux ingénieurs, cadres et techniciens d'exposer tous leurs problèmes, de construire leurs revendications, et les solidarités entre toutes les catégories de salariés, d'agir avec leurs collègues.

C'est ce que la CGT fait sur la question du temps de travail notamment.

Le syndicalisme développé par la CGT est le moyen de faire converger les intérêts de tou-te-s les agent-e-s de nos ministères à partir de leurs besoins propres, quelle que soit leur catégorie et à une autre échelle, celle de tous les salarié-e-s.

La CGT, pour un syndicalisme des ingénieurs innovant ?

*Se déplacer pour chercher du travail*
*quand on est au chômage, c'est capital.*
***A la Macif,*** *quand un sociétaire est au chômage, son*
*assurance auto ne lui coûte que 1% du prix pendant un an.*
MACIF
LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE